



Communes forestières
Fédération nationale

Poste en alternance

Développement de la contractualisation

1. Structure d'accueil

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association d'élus qui représente les 15 000 collectivités propriétaires de forêts et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.

Organisée à travers un vaste réseau de 56 associations départementales et 9 Unions Régionales, elle défend les intérêts des Collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus. Elle met aussi en œuvre des programmes innovants visant à : positionner l' élu comme médiateur, aménageur des territoires, responsable de la sécurité, favoriser l'utilisation du bois local en circuit court, impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir...

Les adhérents des Communes forestières défendent :

- la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques dans l'intérêt général ;
- la contribution de la forêt à la protection de l'environnement et à la prévention des risques ;
- leur soutien à la filière forêt-bois et à une économie de proximité ;
- le bois local comme un atout du développement des territoires ;
- leur attachement aux apports sociétaux de la forêt ;
- l'espace forestier comme une partie intégrante de l'aménagement du territoire ;
- la nécessité de transmettre un patrimoine forestier aux générations futures.

Les élus intègrent tous ces enjeux dans les politiques forestières territoriales qu'ils portent, tout en tenant compte du réchauffement climatique et de l'évolution des attentes sociétales.

Elle travaille régulièrement avec ses principaux partenaires : Office national des forêts, France-Bois-Forêt, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et autres ministères, les acteurs de la filière forêt-bois, les parlementaires (Sénat et Assemblée nationale), les autres associations nationales d'élus ou représentants du monde rural.

2. Contexte

Dans un souci de représentation des intérêts de ses adhérents (auprès de l'Office national des forêts, de la Fédération nationale du bois, des ministères...), mais également afin de développer un cadre d'analyse global, la Fédération a consolidé une expertise sur la commercialisation des bois en forêt des collectivités. Afin de renforcer la stabilité du tissu économique local et de garantir une vision pluri-annuelle, la Fédération développe ainsi depuis plusieurs années des outils permettant une meilleure appropriation par les communes du format de vente par contractualisation.

3. Missions

Sous l'autorité de la directrice adjointe, la personne recrutée rendra compte au directeur des programmes de l'exécution des programmes fédéraux dans lesquels elle est impliquée.

- Mise en œuvre d'un plan d'action validé par les élus de la FNCOFOR visant à améliorer le mécanisme de la vente de bois en contrat d'approvisionnement;
- Suivi et synthèse de la mise en application dans les territoires de la boîte à outils créée par la FNCOFOR et ONF pour la commercialisation des bois ;
- Accompagnement des projets de développement de la contractualisation menés par les Unions Régionales ;
- Suivi des travaux d'expérimentations menés par l'ONF sur la commercialisation et la traçabilité des bois ;
- Poursuite du développement de l'observatoire des ventes de bois.

La personne recrutée suivra les instances politiques de la Fédération en lien avec les thématiques de son poste (Comité National des Ventes, groupe de travail ONF-FNCOFOR, ...) et sera impliquée dans leur organisation. Elle travaillera en lien avec l'ensemble de l'équipe technique fédérale et les salariés « commercialisation bois » des unions régionales.

La personne recrutée pourra participer aux travaux sur l'utilisation du bois local dans la construction publique : suivi du réseau « bois construction », suivi du développement des outils du réseau, participation au groupe de travail d'élus Bois Construction...

4. Profil recherché

- Étudiant(e) en dernière année de parcours supérieur (master 2 ou école d'ingénieur) ;
- Connaissance de la filière forêt-bois et de ses acteurs ;
- Connaissances en aménagement du territoire ;
- Goût pour le relationnel et la gestion de projet ;
- Qualité rédactionnelle, sens de la méthode et de l'organisation ;
- Capacité d'analyse et de synthèse.

5. Type de contrat

Poste basé à Paris (VIIème) et à pourvoir au **04/09/2023**

Contrat d'apprentissage d'un an.

Rémunération : indemnité légale en vigueur, valorisation à discuter selon contextes.

Dossier de candidature :

Lettre de motivation + CV

Par mail : silvere.gabet@communesforestieres.org
avec pour objet "Poste en alternance – contractualisation"

Date limite de dépôt des candidatures : 10/07/2023